

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

*Demande relative à l'établissement des tarifs
d'électricité pour l'année tarifaire 2010-2011;*

No: R-3708-2009

HYDRO-QUÉBEC
Demanderesse

- ET -

OPTION CONSOMMATEURS
Intervenante

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE STATUT D'EXPERT-CONSEIL

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, OPTION CONSOMMATEURS EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:**

1. Elle entend intervenir auprès de la Régie de l'énergie dans le cadre de la présente audience et recourir aux services d'un expert-conseil;

a) Nom et coordonnées

2. Option consommateurs (OC) entend retenir les services de William O. Harper de la firme Econalysis Consulting Services.

Adresse : William O. Harper
Econalysis Consulting Services
34, rue King Est, bureau 1102
Toronto (ON) M5C 2X8

b) Description du besoin et mandat

3. OC entend recourir aux services d'un expert-conseil pour l'assister dans l'analyse des modalités proposées par la demanderesse pour ses quatre nouveaux comptes de frais reportés (aux pièces HQD-3, document 3 à document 6).

4. Le besoin de recourir à l'expertise de Monsieur Harper est particulièrement nécessaire en ce qui a trait à la portion relative à la répartition des coûts. OC souhaite également profiter

de la vaste expérience réglementaire de monsieur Harper pour compléter son analyse des autres modalités associées aux différents comptes de frais reportés.

5. Le mandat spécifiquement requis de monsieur Harper est d'assister l'analyste retenu par OC pour l'examen des propositions de comptes de frais reportés en ce qui a trait à la production des demandes de renseignements, leur analyse et la rédaction de conclusions à l'égard des comptes.
6. OC requiert également les services de monsieur Harper pour l'assister dans son analyse des propositions des autres intervenants si ces derniers devaient produire une preuve sur des sujets comme la répartition des coûts des surplus d'électricité ou la redevance d'abonnement du tarif domestique.

c) Qualification et rémunération demandée

7. La qualification demandée est la suivante : *expert en répartition des coûts et en tarification de l'électricité.*
8. Monsieur Harper a été reconnu comme tel par la Régie à plusieurs reprises, notamment dans les dossiers R-3644-2007 (N.S., vol. 5, pp. 20-21) et R-3677-2008 (N.S., vol. 7, p. 8) du Distributeur;
9. La rémunération demandée est celle prévue au *Guide de paiement 2009*, soit 200 \$/heure.

d) Curriculum vitae

10. Une copie du curriculum vitae de Monsieur Harper est jointe à la présente

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'expert-conseil;

Montréal, le 2 septembre 2009

Belleau Lapointe, sncrl

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

Procureurs d'Option consommateurs